

Communiqué de Maastricht

sur les priorités futures de la coopération européenne renforcée
pour l'enseignement et la formation professionnels



Directorate-General for Education and Culture

O N D E R
N O S S I M
L T U U R
N E I E M
S C H A P

14 Décembre 2004

Communiqué de Maastricht
sur les priorités futures de la coopération européenne renforcée
pour l'enseignement et la formation professionnels
(Revue de la déclaration de Copenhague du 30 novembre 2002)

Le 14 décembre 2004, à Maastricht, les ministres responsables de l'enseignement et de la formation professionnels de 32 pays européens¹, les partenaires sociaux européens et la Commission européenne ont décidé de renforcer leur coopération afin :

- de moderniser leurs systèmes d'enseignement et de formation professionnels pour que l'économie européenne devienne la plus compétitive du monde et
- d'offrir à tous les Européens les qualifications et les compétences dont ils ont besoin pour s'intégrer complètement à la nouvelle société de la connaissance, qu'il s'agisse des jeunes ou des travailleurs plus âgés, des demandeurs d'emploi ou des personnes désavantagées, et accéder ainsi à de meilleurs emplois en plus grand nombre.

CONTEXTE POLITIQUE ET AVANCEES

Le Conseil (Education, jeunesse et culture) a adopté le 12 novembre 2002ⁱ une Résolution sur la promotion du renforcement de la coopération européenne pour l'enseignement et la formation professionnels (EFP). Par cette résolution, les 15 états membres de l'Union européenne se sont engagés à renforcer leur coopération pour améliorer les performances, la qualité et l'attractivité de l'EFP. Par la suite, cette initiative a été également soutenue à Copenhague, le 30 novembre 2002, par les ministres de l'enseignement et de la formation professionnels des pays EFTA/EEA et des pays candidats (les pays participants), ainsi que par les représentants des partenaires sociaux au niveau européen. Ceux-ci ont approuvé, avec les Ministres des Etats membres de l'Union européenne et la Commission, la « Déclaration de Copenhague » sur la coopération renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels en Europe.

Le rapport intermédiaire conjoint du Conseil et de la Commissionⁱⁱ, « *Education et formation 2010* » (26 février 2004) pour le Conseil européen du printemps 2004, résume les premiers résultats concrets du processus de Copenhague et reconnaît son rôle dans l'encouragement aux réformes, l'appui à l'apprentissage tout au long de la vie, le renforcement de la confiance mutuelle entre les acteurs clés et entre les pays.

Ce rapport demande que l'élaboration de références et de principes européens communs soit une priorité et que ceux-ci soient mis en œuvre au niveau de chaque pays, au regard de leurs situations respectives et dans le respect des compétences nationales. Depuis novembre 2002, et sur la base d'un certain nombre de résultats concrets issus de la coopération renforcée dans l'EFP, le Conseil a abouti à une série d'accords politiques dans les domaines suivants : capital humain pour la cohésion sociale et la compétitivitéⁱⁱⁱ, orientation tout au long de la vie^{iv}, principes pour l'identification et la validation des apprentissages non formels et informels^v, assurance de la qualité en EFP^{vi}, cadre unique Europass pour la transparence des qualifications et des compétences.

En février 2002, les partenaires sociaux européens ont lancé un processus de coopération en adoptant un cadre d'actions pour le développement tout au long de la vie des compétences et des

¹ Les 25 pays membres de l'UE plus les 4 pays candidats et les 3 pays EFTA/EEA (c'est-à-dire les pays qui étaient représentés à Copenhague plus la Croatie).

qualifications^{vii}. Grâce à des rapports annuels de suivi, employeurs et salariés apporteront une contribution concrète à la stratégie de Lisbonne.

En deux ans, le processus de Copenhague a réussi à améliorer la visibilité et l'image de l'EFP au niveau européen et à contribuer à la stratégie de Lisbonne. Les pays participants et les parties prenantes sont arrivés à une compréhension des défis spécifiques en jeu, ont donné leur accord sur des stratégies pour relever ces mêmes défis et ont développé des moyens concrets pour appuyer leur mise en œuvre.

LES DEFIS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LISBONNE

Le processus de Copenhague restera à la base de la définition des priorités politiques requises en matière d'EFP pour atteindre les objectifs de Lisbonne, dans le contexte du programme de travail « Education et formation 2010 ». Le renforcement de l'EFP aux niveaux Européen et national, grâce à une coopération volontaire fondée sur une démarche ascendante, devrait être une composante essentielle pour arriver à un véritable marché du travail européen et une économie compétitive, parallèlement à la mise en place de la législation sur la reconnaissance des qualifications professionnelles et à la Stratégie européenne pour l'emploi. Cependant, un accent particulier devrait être mis sur les actions à mettre en œuvre par les États membres et les partenaires sociaux pour atteindre, au niveau national, les objectifs convenus, compte étant tenu des références et principes communs européens. Dans la révision des priorités du processus de Copenhague pour 2005-2006, une attention particulière a été accordée aux défis mis en lumière par l'étude^{viii} commanditée par la Commission européenne pour évaluer les progrès réalisés par les systèmes d'EFP et par les rapports Kok 2003^{ix} et 2004^x. Ces défis intègrent les changements qui touchent le marché du travail et qui ont un impact sur la nature des développements de l'EFP.

Le rapport intermédiaire conjoint « Education et Formation 2010 » identifie un nombre de leviers et de priorités pour introduire des réformes sur des points clés afin de faire des systèmes d'éducation et de formation une référence mondiale de qualité en 2010 et, pour faire que la formation tout au long de la vie devienne une réalité concrète. Ceci comprend la nécessité de mieux et plus investir et de se concentrer sur le développement des compétences clés des citoyens tout au long de leur vie, comme par exemple « apprendre à apprendre », innover et développer l'esprit d'entreprise.

Les réformes nécessaires et les moyens investis devraient être particulièrement concentrés sur certains aspects clés :

- l'image et l'attractivité de la voie professionnelle pour les employeurs et les personnes dans le but d'augmenter la participation à l'EFP,
- des niveaux élevés de qualité et d'innovation à atteindre par les systèmes d'EFP au bénéfice de toutes les personnes en formation et afin de rendre l'enseignement et la formation professionnels européens globalement compétitifs,
- la prise en compte des exigences du marché du travail propre à l'économie de la connaissance, en termes de main d'œuvre hautement qualifiée, notamment par la mise à niveau et le développement des compétences des travailleurs vieillissant, consécutivement au fort impact de l'évolution démographique,
- les besoins des « faiblement qualifiés » (environ 80 millions de personnes âgées de 25 à 64 ans dans l'UE) et les groupes désavantagés, dans le but de renforcer la cohésion sociale.

Par ailleurs, l'EFP touche de plus en plus tous les niveaux de l'enseignement. Par conséquent, l'égalité de considération et les liens entre l'EFP et les filières de l'enseignement général, notamment celles de l'enseignement supérieur, doivent être stimulés par des stratégies et des instruments innovants, au niveau national comme au niveau européen. Ceci devrait comporter la conception de systèmes d'EFP susceptibles d'attirer plus d'étudiants vers des qualifications de niveau supérieur, et de soutenir ainsi l'innovation et la compétitivité.

LE NIVEAU NATIONAL : ACCROITRE LA CONTRIBUTION DES SYSTEMES D'EFP, DES INSTITUTIONS, ET DES ENTREPRISES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LISBONNE^{xi}

La priorité devrait être donnée :

- i) à l'utilisation des instruments, références et principes communs déjà convenus au plan européen pour soutenir la réforme et le développement des systèmes et des pratiques nationales d'EFP, concernant par exemple la transparence (Europass), l'orientation tout au long de la vie, l'assurance de la qualité et l'identification et la validation des apprentissages non formels. Ceci devrait inclure d'une part le renforcement des liens entre ces instruments, d'autre part le développement de la prise de conscience des acteurs, aux niveaux national, régional et local dans les Etats membres pour améliorer la visibilité et la compréhension mutuelle.
- ii) à l'amélioration de l'investissement public et /ou privé dans l'enseignement et la formation professionnels, y compris dans le cadre de partenariats public-privé et, en tant que de besoins, des « effets d'incitation des régimes d'imposition et d'allocation »^{xii} comme recommandé par le Conseil européen de Lisbonne.
- iii) à l'utilisation du Fonds social européen et du Fonds régional pour soutenir les efforts de réforme de l'EFP. Subordonnés à un accord sur les futurs fonds structurels de l'Union européenne, et conformément aux orientations politiques correspondantes la période 2007-2013, les fonds structurels européens devraient renforcer la contribution de l'enseignement et de la formation professionnels dans la promotion du développement économique et de la cohésion sociale. Ils devraient aussi faciliter l'atteinte des objectifs du programme de travail « Education et formation 2010 », en particulier en ce qui concerne les besoins des petites et moyennes entreprises, la réforme novatrice des systèmes d'EFP et ses défis à savoir, d'une part l'accès des jeunes aux compétences clés qui leur seront nécessaires tout au long de leur vie, d'autre part le renouvellement et la mise à jour des aptitudes d'une population vieillissante.
- iv) à l'amélioration des réponses des systèmes d'EFP aux besoins de personnes ou groupes en risque d'exclusion du marché du travail ou d'exclusion sociale. Il s'agit en particulier des jeunes qui quittent l'école précocement, des personnes qui ont un faible niveau de qualification, des migrants, des personnes handicapées et des demandeurs d'emploi. Ceci devrait être fondé à la fois sur des investissements en moyens spécifiquement dédiés, sur le recours la validation des acquis de l'expérience et sur une offre de formation adaptée à chacune des personnes.
- v) au développement et à la mise en œuvre d'approches ouvertes et flexibles de formation, permettant aux citoyens de définir leur parcours individuel en étant soutenus par une orientation et un conseil appropriés. Ceci devrait être complété par l'établissement de structures et de mécanismes flexibles et ouverts pour l'EFP afin de réduire les obstacles entre l'EFP et les filières de formation générale et de favoriser la progression de la formation initiale vers la formation continue et l'enseignement supérieur. Par ailleurs, une action devrait être entreprise pour intégrer la mobilité dans les formations initiale et continue.
- vi) à une amélioration de la pertinence et de la qualité de l'EFP à travers l'engagement systématique de tous les partenaires clés concernés, aux niveaux national, régional et local, particulièrement dans le domaine de l'assurance de la qualité. A cet effet, les institutions d'EFP devraient être autorisées et encouragées à s'engager dans des partenariats appropriés. Un accent supplémentaire particulièrement important est mis sur l'identification anticipée des

besoins en compétences et la planification des prestations d'EFP, les partenaires clés, dont les partenaires sociaux, devant jouer un rôle majeur dans ce domaine.

- vii) à la multiplication des environnements favorables à l'apprentissage dans les institutions de formation et sur le lieu de travail. Ceci suppose le développement et la mise en œuvre d'approches pédagogiques favorisant l'auto-apprentissage et utilisant le potentiel fourni par les TIC et le « e-learning ». Ceci contribuera aussi à améliorer la qualité de la formation.
- viii) au développement continu des compétences des enseignants et formateurs, répondant bien ainsi à leurs besoins spécifiques de formation et prenant effectivement en compte les changements qui interviennent dans leur métier du fait des transformations qui touchent actuellement les systèmes et les pratiques d'EFP.

AU NIVEAU EUROPEEN : DEVELOPPER LA TRANSPARENCE, LA QUALITE ET LA CONFIANCE MUTUELLE POUR FAVORISER UN VERITABLE MARCHÉ EUROPEEN DU TRAVAIL^{xiii}.

La priorité devrait être accordée :

- i) à la consolidation des priorités déjà retenue dans le cadre du processus de Copenhague et à la mise en œuvre effective des résultats concrets actuels.
- ii) au développement d'un cadre européen des qualifications ouvert et flexible, fondé sur la transparence et la confiance mutuelle. Ce cadre fournira à l'EFP et à l'enseignement général (secondaire et supérieur) une référence commune pour faciliter la reconnaissance et le caractère transférable des qualifications. Il sera principalement fondé sur les compétences et les résultats des apprentissages. Il améliorera la perméabilité des systèmes d'enseignement et de formation, les uns par rapport aux autres. Il permettra aussi la validation des compétences acquises de façon informelle et facilitera le fonctionnement fluide et effectif des marchés du travail tant européen, que national ou sectoriel. Ce cadre s'appuiera sur une échelle commune de niveaux de référence. Il devrait s'appuyer sur des instruments adoptés au niveau européen, plus particulièrement sur des mécanismes d'assurance de la qualité propres à créer la nécessaire confiance mutuelle. Le cadre commun devrait faciliter le développement au niveau européen de référentiels de compétences, sur la base du volontariat. Cela permettrait ainsi aux secteurs professionnels d'aborder les nouveaux défis de l'enseignement et de la formation consécutifs à l'internationalisation du commerce et de la technologie.
- iii) au développement et à la mise en œuvre d'un système européen de transfert de points de crédit pour l'EFP (ECVET) afin de permettre aux personnes en formation de construire leur parcours d'apprentissage à partir de leurs acquis, lorsqu'ils passent d'un système d'EFP à un autre. ECVET sera fondé sur les compétences et les acquis des personnes, compte étant tenu de leur définition aux niveaux national ou sectoriel. Il sera tenu compte de l'expérience acquise par la mise en œuvre du système de crédits (ECTS) dans l'enseignement supérieur ainsi que du cadre Europass. L'application concrète comportera notamment le développement d'accords volontaires de partenariat entre les prestataires de formation dans l'espace européen. Le système sera ouvert et flexible pour permettre une mise en œuvre progressive au niveau national, la priorité étant donnée, dans un premier temps, au système formel d'apprentissage.
- iv) à l'examen des besoins spécifiques de formation et de l'évolution du rôle des enseignants et formateurs professionnels ainsi que des possibilités pour rendre leur profession plus attractive. Ceci comprend l'actualisation continue de leurs compétences professionnelles. Les professeurs et les formateurs devraient être encouragés dans leur rôle essentiel d'innovateurs et de facilitateurs dans le domaine de l'apprentissage. Un cadre cohérent devrait être envisagé

pour encourager le développement de la qualité pour enseigner et former dans la voie professionnelle.

- v) à l'amélioration du champ d'application, de la précision et de la fiabilité des statistiques sur l'EFP, condition indispensable pour permettre l'évaluation des progrès réalisés pour rendre l'EFP efficient, efficace et attractif. Des informations adéquates et des indicateurs sont la clef pour comprendre d'une part ce qui se passe en matière d'EFP, d'autre part les dispositions nouvelles ou les décisions qui sont à prendre par toutes les parties concernées.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

- i) Tous les acteurs qui interviennent dans le champ de l'EFP (prestataires, employeurs, syndicats d'employés, branches professionnelles, chambres de commerce, d'industrie ou des métiers, services de l'emploi, organismes régionaux et réseaux, etc) sont invités à prendre leurs responsabilités et à mettre en œuvre à tous les niveaux pertinents les résultats obtenus dans le cadre du processus de Copenhague sur la coopération renforcée en matière d'EFP. Des réseaux nationaux dans lesquels toutes les parties prenantes concernées seront représentées, spécialement les ministères, les partenaires sociaux et les autorités régionales devront être mis en place pour assurer ce suivi.
- ii) Conformément au rapport intermédiaire conjoint « Enseignement et Formation 2010 », les processus européens concernant l'enseignement et à la formation professionnels devront être rationalisés. Ceci implique que soient intégrés au programme de travail « Education et formation 2010 » d'une part les priorités des présentes conclusions, d'autre part les résultats des groupes du processus de Copenhague ainsi que les méthodes correspondantes.
- iii) Le comité consultatif de la formation professionnelle sera systématiquement impliqué dans la mise en œuvre et dans le suivi.
- iv) Des propositions pour un « Cadre européen des qualifications » et un « Système européen de transfert de crédits » pour l'EFP devraient être préparées et examinées.
- v) Devraient être développées, aux niveaux national et européen, une plus étroite collaboration et une approche cohérente entre l'EFP et :
- l'enseignement supérieur, au regard notamment du processus de Bologne
 - les politiques européennes en matière économique, d'emploi, de développement durable et d'inclusion sociale (en termes d'orientations et de plans nationaux d'action)
 - les instruments et les fonds pour la pré-adhésion
 - la recherche, la pratique et la politique par la mise en réseau et l'échange d'innovations et de bons exemples de politique et de pratiques.
- vi) L'information sur les progrès accomplis et les actions futures à mener en matière d'EFP feront partie du rapport intégré bisannuel sur le programme « Education et formation 2010 », compte étant tenu de la mise en œuvre des stratégies nationales pour l'apprentissage tout au long de la vie. Ce même rapport devrait comprendre les priorités nationales mentionnées ci-dessus et constituer une base pour stimuler les échanges d'expériences dans une perspective transnationale, non seulement entre les pays participants mais également entre les partenaires sociaux et tous les acteurs concernés.

- vii) Des liens plus étroits devraient être tissés avec les partenaires sociaux aux niveaux européens, nationaux, régionaux et sectoriels, compte tenu des tâches prioritaires qu'ils ont définies dans leur propre cadre d'actions pour les développement des compétences et des qualifications tout au long de la vie.
- viii) Un usage effectif et optimal sera fait du programme Leonardo da Vinci et du futur programme (2007-2013) sur la « Formation tout au long de la vie » pour soutenir des expérimentations et la mise en œuvre des actions innovantes visant à faire avancer les réformes de l'EFP.
- ix) Le CEDEFOP et la Fondation européenne pour l'éducation continueront de contribuer à la mise en œuvre du processus de Copenhague et ils utiliseront leurs réseaux (par exemple ReferNet, les observatoires nationaux) et les media électroniques pour apporter leur assistance sous forme de rapports de suivi des progrès réalisés, d'échange d'expérience, en particulier grâce :
 - à la dissémination des bonnes politiques et des bonnes pratiques dans l'apprentissage tout au long de la vie,
 - à la cartographie des activités sectorielles
 - au recours aux visites d'étude Leonardo da Vinci, pour favoriser l'apprentissage mutuel et la revue par les pairs.
- x) Une prochaine réunion ministérielle sera organisée dans deux ans pour évaluer la mise en œuvre et pour effectuer une revue des priorités et des stratégies en EFP du programme de travail « Education et formation 2010 ».

* * * * *

ⁱ Formellement adoptée le 19 décembre 2002, JOC 13, p.2-4, 18.01.2003

ⁱⁱ Rapport intermédiaire conjoint du Conseil et de la Commission sur la mise en oeuvre de la Stratégie de Lisbonne : "Education et formation 2010 : l'urgence des réformes pour réussir la stratégie de Lisbonne », Février 2004.

ⁱⁱⁱ 14354/03 EDUC 167 SOC 438, Novembre 2003

^{iv} 9286/04 EDUC 109 SOC 179, Mai 2004

^v 9600/04 EDUC 118 SOC 253, Mai 2004

^{vi} 9599/04 EDUC 117 SOC 252, Mai 2004

^{vii} ETUC, UNICE, UEAPME, CEEP, 28 février 2002

^{viii} Achieving the Lisbon goals : the contribution of VET, octobre 2004

^{ix} « Jobs, Jobs, Jobs » rapport de la Taskforce Emploi, novembre 2003

^x « Relever le défi - La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi » Rapport du groupe de haut niveau Kok sur la stratégie de Lisbonne, Novembre 2004

^{xi} Correspondant aux leviers un et deux du rapport intermédiaire : « Concentrer les réformes et les investissements sur les points clés » et « Faire de l'apprentissage tout au long de la vie une réalité concrète ».

^{xii} Conclusions de la Présidence – point 23

^{xiii} Correspondant au levier prioritaire trois du rapport conjoint intermédiaire : « Construire l'Europe de l'éducation et de la formation ».